

Lettre d'information aux habitants



La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'août 2015, modifie le visage des Communautés de Communes à l'échelle nationale en fixant le seuil minimum de population de ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15 000 habitants au 1^{er} janvier 2017. Dans le cadre de cette réflexion, les communes ont décidé de se regrouper à l'échelle du Sud-Manche pour créer la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie.

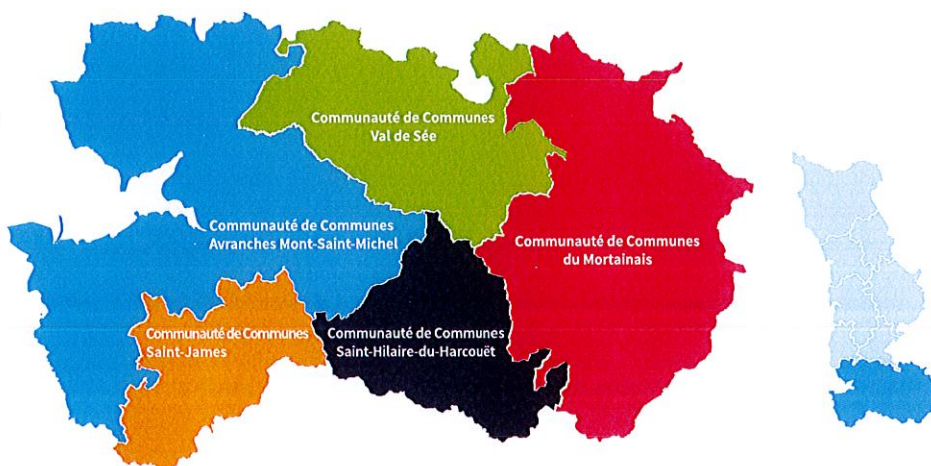
Depuis plusieurs mois, les élus et les équipes administratives des Communautés de Communes actuelles d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Saint-James et du Val de Sée, oeuvrent à la création au 1^{er} janvier de votre nouvel EPCI :

88 517 Habitants

109 Communes

1 539.8 Km²

158 Élus



Un Sud Manche tourné vers l'avenir !

DATES À RETENIR



1^{er} JANVIER 2017

Naissance de la
Communauté d'Agglomération
Mont-Saint-Michel - Normandie



7 JANVIER 2017 À 8H30
Espace Culturel - Isigny-le-Buat
Séance publique

Installation du Conseil Communautaire de la
Communauté d'Agglomération
Mont-Saint-Michel - Normandie

Élection du Président et des Vice-Présidents

LES PÔLES TERRITORIAUX, OUTILS DE PROXIMITÉ

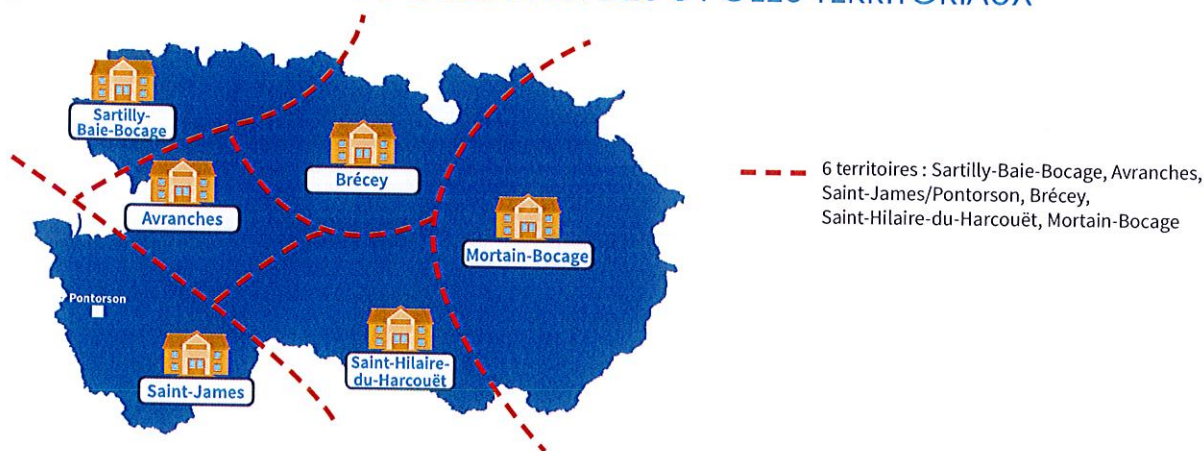
La création de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie est fondée sur quatre valeurs partagées par les élus du territoire : proximité, réactivité, efficacité et continuité.

Pour assurer ces quatre valeurs, la Communauté d'Agglomération s'appuiera notamment sur six pôles territoriaux. Ces pôles, véritables outils au service des communes, des citoyens et des acteurs économiques accueilleront des services communautaires et disposeront d'un service d'accueil au public.

Ces pôles territoriaux seront installés dans les bâtiments des communautés de communes ou communes actuelles. Ils ont vocation à être le relais entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

Au 1^{er} janvier 2017, les différents équipements (crèches, déchetteries, centres de loisirs, bibliothèques...) continueront d'accueillir les usagers dans les mêmes conditions qu'actuellement.

LOCALISATION DES 6 PÔLES TERRITORIAUX



CONTACTS

Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie
Pôles territoriaux d'Avranches et de Sartilly-Baie-Bocage :
1 rue Général Ruel - 50300 AVRANCHES
02 33 89 67 00

